



Revalorisation d'une pension alimentaire (famille)

Par Visiteur

Bonjour,

Divorcé depuis 2008, je gagne 4200 euros net, je verse une pension de 800 euros pour mes deux enfants de 8 et 10 ans. Mon ex femme va se mettre en ménage avec son compagnon. Elle gagne environ 2700 euros net et son compganon, 3500 euros net (il n' a pas d'enfant).

Je vais également me mettre en ménage et me remarié avec ma nouvelle compagne qui ne travaille pas.

J'envisage d'avoir de nouveaux enfants avec ma nouvelles epouse et il n'est pas question pour moi de me soustraire à mes obligations pour mes premiers enfants. Néanmoins, au vu du changement de situation, il me semblerai raisonnable de demander une baisse de pension de 200 où 300 euros.

Est ce justifié et justifiable aux yeux de la loi?

bien à vous

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur

Est ce justifié et justifiable aux yeux de la loi?

Le souci majeur est que les revenus du compagnon de votre ex femme ne sont pas à proprement parlé pris en considération. En effet, les revenus du concubin n'ont pas à être pris en compte directement par le JAF, ni à lui être communiqué. Par contre, le Juge tiendra compte indirectement du concubinage en considérant que du fait de la vie à deux, les charges de l'ex (appartement, EDF, etc) sont moindres.

De ce fait vous pouvez tout à fait saisir le JAF mais tout en sachant que dans l'immédiat étant donné que votre situation personnelle n'a pas changé on ne peut prendre en considération le futur (j'entends par là vos nouveaux enfants).

Cordialement